

# COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



## Procès-verbal n°40 Réunion du 27/05/2022

**Animateur :** M. SABANI

**Présent(e)s :** Mme LOMON – M. FOFANA

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €

<b><u>Licences / Qualification</u></b>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• <b>Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match</b>	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• <b>Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)</b>	100,00 €
• <b>Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match</b>	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• <b>Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)</b>	100,00 €
• <b>Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.</b>	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<b><u>Terrains</u></b>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b><u>Suspension de terrain ferme</u></b>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<b><u>Présence club</u></b>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<b><u>Forfaits</u></b>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)</b>	/
• 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	30,00 €
• 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	60,00 €
• 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b><u>Forfait coupes</u></b>	
<b><u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u></b>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

## DISCIPLINES

### Ouverture du dossier disciplinaire

• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
• Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
• 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

#### Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

• Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	15,00 €
• Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

#### Absence non justifiée aux matchs

• Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	40,00 €
• Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

#### Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

• Dès la 1 <sup>ère</sup> absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

#### Absence de rapports

• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 27/05/2022 au 03/06/2022</b>					
Dossier N°545	27/05/2022	563778	NEUILLY FUTSAL	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>FUTSAL U15 du 28/05/2022 – n°24206841</b> <b>NEUILLY FC 92 1 / SEVRES FUTSAL 2</b>	SEVRES FUTSAL 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) NEUILLY FC 92 1 <b>1er Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe NEUILLY FC 92 1</b> <b>Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
				Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>FUTSAL U13 du 29/05/2022 – n°24206141</b> <b>SEVRES FUTSAL 1 / NEUILLY FC 92 1</b>	SEVRES FUTSAL 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) NEUILLY FC 92 1 <b>3ème Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe NEUILLY FC 92 1</b> <b>Amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2)</b> <b>Engendrant le Forfait Général</b> <b>Amende 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°546	27/05/2022	516516	PITRAY OLIER	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>ANCIENS +45ans du 29/05/2022 – n°24107700</b> <b>PITRAY OLIER 13 / BOURG LA REINE 14</b>	BOURG LA REINE 14 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) PITRAY OLIER 13 <b>1er Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe PITRAY OLIER 13</b> <b>Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°547	27/05/2022	582618	JABC	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>FUTSAL U15 du 28/05/2022 – n°24206839</b> <b>LES PETITS PAINS 1 / JABC 1</b>	LES PETITS PAINS 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JABC 1 <b>2ème Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe JABC 1</b> <b>Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°548	27/05/2022	514386	PUTEAUX CSM	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>U18 D1 du 29/05/2022 - n°23431233</b> <b>NANTERRE ES 2 / PUTEAUX CSM 1</b>	NANTERRE ES 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) PUTEAUX CSM 1 <b>1er Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe PUTEAUX CSM 1</b> <b>Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°549	27/05/2022	509310	CHATILLONNAIS SCM	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>U16 D5 poule consolante B du 29/05/2022 - n°24393377</b> <b>SEVRES FC 2 / CHATILLONNAIS SCM 1</b>	SEVRES FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CHATILLONNAIS SCM 1 <b>2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 1</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
				Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>U18 D4 poule consolante du 29/05/2022 - n°24347743</b> <b>SEVRES FC 2 / CHATILLONNAIS SCM 1</b>	SEVRES FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CHATILLONNAIS SCM 1 <b>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°550	28/05/2022	509738	VOLTAIRE CHATENAY	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>SENIORS D4 du 29/05/2022 - n°23430837</b> <b>BAGNEUX COM 2 / VOLTAIRE CHATENAY 2</b>	BAGNEUX COM 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) VOLTAIRE CHATENAY 2 <b>1er Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe VOLTAIRE CHATENAY 2</b> <b>Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitrage à la charge de VOLTAIRE CHATENAY</b>
Dossier N°551	30/05/2022	590683	PUTEAUX FUTSAL	Le club nous informe que suite aux élections le gymnase Jules Vernes sera fermé le DIMANCHE 12 JUIN et ne pourrons accueillir le match ci-dessous. <b>Le club propose de recevoir la rencontre le SAMEDI 11 JUIN 2002 à 17h au gymnase Jules Vernes.</b> <b>FUTSAL U15 du 12/06/2022 - n°24206848</b> <b>PUTEAUX FUTSAL 1 / FUTSAL PAULISTA 1</b>	La commission des compétitions vous informe que la rencontre <b>est AVANCÉE au SAMEDI 11 JUIN à 17h00</b> au gymnase Jules Verne.

Dossier N°552	30/05/2022	514386	PUTEAUX CSM	<p>Le club nous transmet un <b>arrêt municipal concernant le stade Léon Rabot du vendredi 3 au lundi 6 juin 2022.</b></p> <p>de ce fait, le club ne peut recevoir les rencontres suivantes :</p> <p><b>U12 Poule C du 04/06/2022 - n°24044055</b>  <b>PUTEAUX CSM 1 / GENNEVILLOISE ES 1</b></p> <p><b>U12 Poule D du 04/06/2022 - n°24044119</b>  <b>PUTEAUX CSM 2 / GENNEVILLOISE ES 2</b></p>	<p>La 3CD vous informe que les deux rencontres sont neutralisées suite à la fermeture du stade Léon Rabot.</p>
Dossier N°553	30/05/2022		3CD	<p>Réception rapport de l'arbitre officiel, forfait du club de ST CLOUD FC.</p> <p><b>SENIORS D3 du 29/05/2022 - n°23430743</b>  <b>COLOMBIENNE FOOT 3 / ST CLOUD FC 2</b></p>	<p>COLOMBIENNE FOOT 3 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but)  ST CLOUD FC 2</p> <p><b>1er Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe ST CLOUD FC 2</b>  <b>Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitrage à la charge de ST CLOUD FC</b></p>
Dossier N°554	31/05/2022		3CD	<p>Non réception de la FDM papier à la 2ème demande :</p> <p><b>U14 D5 Poule Consolante B</b>  <b>14/05/2022 n° 24394984 Clichy S/Seine Us 4 / Suresnes Js 3</b></p>	<p>La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner</p>
Dossier N°555	31/05/2022		3CD	<p>Réception FMI et rapport de l'arbitre officiel, forfait du club de PARIS ANTILLES FOOT.</p> <p><b>ANCIENS D2 du 29/05/2022 - n°23429544</b>  <b>VILLENEUVE LA GARENNE 12 / PARIS ANTILLES 11</b></p>	<p>VILLENEUVE LA GARENNE 12 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but)  PARIS ANTILLES 11</p> <p><b>2ème Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe PARIS ANTILLES 11</b>  <b>Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacements d'arbitrage à la charge de PARIS ANTILLES</b></p>
Dossier N°556	31/05/2022		3CD	<p>Réception FMI, match non joué suite à un seul dirigeant sur le banc de touche.</p> <p><b>FUTSAL U17 du 29/05/2022 - n°24205922</b>  <b>FBA 1 / SEVRES FUTSAL 1</b></p>	<p>La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner</p>

Dossier N°557	31/05/2022		3CD	Réception FDM papier, forfait du club de VILLE D'AVRAY. <b>ANCIENS D2 du 29/05/2022 - n°23429543</b> <b>CHEMINOTS OUEST 11 / VILLE D'AVRAY US 11</b>	CHEMINOTS OUEST 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) VILLE D'AVRAY US 11  <b>2ème Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe VILLE D'AVRAY US 11</b> <b>Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacements d'arbitrage à la charge de VILLE D'AVRAY US</b>
Dossier N°558	30/05/2022	527758	SEVRES FC 92	Réception d'un courriel concernant un score d'une rencontre U14.	La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner
Dossier N°559	02/06/2022	527758	SEVRES FC 92	Le club souhaite une alternance de match entre nos seniors A et nos U18 D2 à 19h le samedi soir au stade des fontaines.	La 3CD prend note
Dossier N°560	02/06/2022	540588	STADE Français	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>ANCIENS D5 du 05/06/2022 - n°24052375</b> <b>MONTRouGE GS 12 / STADE Français 11</b>	MONTRouGE GS 12 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) STADE Français 11  <b>1er Forfait avisé sur les 3 dernières dernières journées de l'équipe STADE Français 11</b> <b>Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°561	03/06/2022	582618	JABC	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>FUTSAL U15 du 04/06/2022 - n°24205981</b> <b>NEUILLY FC 92 1 / JABC 1</b>	NEUILLY FC 92 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JABC 1  <b>3ème Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe JABC 1,</b> <b>Amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2)</b>  <b>engendrant le Forfait Général</b> <b>Amende 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°562	03/06/2022		3CD	<b>Match :</b> <b>U14 D5 poule Consolante A du 16/04/2022 – n°24481527</b> <b>NANTERRE ES 5 / NEUILLY O 4</b>	La 3CD vous informe que cette rencontre est neutralisée.

# COUPES

## Calendrier de la compétition

- **Finale Seniors Futsal** : 2 juin 2022 à Clichy
- **Finales U14 - U16 - U18 - Seniors - Anciens - CDM - Foot Entreprise et Loisirs** : 19 juin 2022 au Plessis Robinson

## COUPES - Demi-finales

HDS SENIORS				HDS ANCIENS					
08/06/2022	1	Villeneuve La Garen	1	St Cloud Fc	05/06/2022	11	Clichy S/Seine	11	Csm Clamart Foot
09/06/2022	1	Neuilly Olympique	2	Montrouge Fc	05/06/2022	11	Sevres Foot	12	Nanterre Jsc
HDS U16				HDS U18					
05/06/2022	1	Clichy S/Seine	1	Stade Français	02/06/2022	1	Bagneux Com	1	Rueil Malmaison Fc
05/06/2022	1	Plessis Robinson Fc	2	Antony Foot	05/06/2022	1	Suresnes Js	1	Stade Français

## COUPES - Finales

HDS U14				HDS LOISIRS SENIORS					
19/06/2022	1	Chaville	1	Neuilly Olympique	20/06/2022	1	Sevres Fc 92	1	Sup. Nice
HDS CDM				HDS FOOT ENTREPRISE					
19/06/2022	5	Issy les Mx	5	Police HS Nanterre	19/06/2022	1	Financieres Paris	2	Hopital R.Poincare

## FMI MANQUANTES

### PREMIÈRE DEMANDE

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### U14 D5 poule consolante A

29/05/2022 n° 24481549 Colombes Lso 2 / Nanterre Es 5

### DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2**

#### Seniors D5 poule A

22/05/2022 n° 23430967 Courbevoie Sports 3 / Stade Français 2

#### U14 D5 poule consolante B

21/05/2022 n° 24394986 Issy Les Mx Fc 4 / Asnieres Fc 3

#### Futsal D1

19/05/2022 n° 24079711 Sceaux Fc 1 / Jabc 1



# C.D.I.F – Groupe F.M.I. Réunion du mercredi 1 juin 2022

Présents :

G. DELORME (CD) – Animateur

M. Soukup

Excusé : A. Viaud (C.D.)

=====

**RAPPEL IMPORTANT**

**RAPPEL IMPORTANT**

Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match. Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « OBLIGATOIREMENT » remplir une feuille papier sous peine d'amendes pour absence de feuille de match.

VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »

**IMPORTANT :**

Vous devez anticiper la récupération des rencontres pour éviter les difficultés.

**NE JAMAIS FAIRE DE TRANSFERT DE COMPOSITION D'EQUIPE DEPUIS UNE TABLETTE DANS L'HEURE QUI PRECEDE LA RENCONTRE**

**TOUTES LES PREPARATIONS DOIVENT SE FAIRE SUR : FMI.FFF.FR**

## Amende pour transmission tardive de la FMI

**La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.**

NANTERRE J.S.C.– n° 24393301

## Réponse aux clubs

**CSM CLAMART / match n° 24381614**

Aucune récupération des rencontres avant 12h pour une rencontre à 14h30, c'est le meilleur moyen de tomber dans le flux en surcharge et d'avoir l'annotation décrite sur la tablette, nous vous demandons de toujours anticiper

**AS CHEMINOTS OUEST / match n° 24053254**

Vous avez transféré 1/2h avant le coup d'envoi une nouvelle composition d'équipe, trop tardivement pour pouvoir avoir les informations en chargeant vos données. C'est la meilleure façon de bloquer la récupération. Une seule transmission est utile même incomplète, ensuite sans connexion vous pouvez modifier comme vous le souhaitez.

## 1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT

**En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 14 Juin à 12h au district.**

### **SENIORS**

**Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

D5 A : 23430964 – COLOMBES L.S.O.

### **ANCIENS**

**Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

D5 – 24052447 – MONTROUGE G.S. et A.C.B.B.

### **U 16**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D5 Consolante B : 24393373 – ANTONY EVOLUTION et STADE VANVES

### **U 14**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D5 consolante A : 24481549 – NANTERRE ES et COLOMBES L S O

D5 consolante B : 24394993 – AS FONTENAY

## 2<sup>ème</sup> AVERTISSEMENT

**En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général**

**Amende de 100 € au club fautif (2<sup>ème</sup> infraction dans une période de 3 mois)**

### **U 16**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D5 Consolante B : 24393375 – A.S. FONTENAY

1<sup>er</sup> Avertissement sur ce PV du 25/05/2022

### **U 14**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D5 consolante B : 24394993 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

1<sup>er</sup> Avertissement sur PV du 25/05/2022

## 3<sup>ème</sup> AVERTISSEMENT

**En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général**

**Amende de 100 € au club fautif (3<sup>ème</sup> infraction dans une période de 3 mois en Foot à effectif réduit)**

### **U 15 Futsal**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D1 : 24206840 – F.C. SCEAUX

1<sup>er</sup> Avertissement sur PV du 17/03/2022

2<sup>ème</sup> Avertissement sur PV du 25/05/2022

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.*